



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique

---

*Vers un meilleur alignement des objectifs  
professionnels des parcours de formation et  
l'internationalisation de l'enseignement  
supérieur algérien.*

# Le cadre national de certification et de qualification de l'enseignement et de la formation supérieurs- CNCQ

## 1. Bases méthodologiques

VERSION FINALE

DECEMBRE 2024

Présenté par  
Commission intersectorielle

# Table des matières

Résumé.....	6
Introduction.....	7
Aperçu du système d'enseignement supérieur algérien .....	7
<b>Le réseau des établissements d'enseignement supérieur</b> .....	8
<b>Un point sur les différentes réformes</b> .....	10
<b>Les certifications</b> .....	10
<b>Organisation des études</b> .....	12
<b>Système de crédit</b> .....	12
<b>Progression et évaluation des études</b> .....	12
La stratégie institutionnelle 2025 - 2029 .....	13
<b>L'entrepreneuriat</b> .....	13
Le cadre national de certification.....	14
<b>Concept</b> .....	14
<b>Objectifs généraux du CNC dans le monde</b> .....	15
<b>Le CNC de l'Enseignement et de la Formation Supérieurs algérien</b> .....	15
<b>Motifs ayant conduit à la construction du CNCQ</b> .....	16
Base politique et juridique .....	18
Réalisation du CNCQ.....	19
<b>Synoptique générale</b> .....	20
<b>Première partie : Construction des descripteurs de niveaux</b> .....	20
<b>Deuxième partie : Construction de la base nationale des certifications (Répertoire/Registre)</b> ....	20
<b>Troisième partie : Construction des référentiels</b> .....	20
<b>Quatrième partie : La qualité du cadre</b> .....	21
<b>Cinquième partie : Aspects législatifs</b> .....	21
Analyse de l'existant.....	22
<b>Étude de la situation actuelle</b> .....	22
<b>Exposés liminaires</b> .....	22
<b>Panorama des CNC</b> .....	23
<b>Défis et perspectives</b> .....	24
<b>Les éléments et résultats du diagnostic</b> .....	25
<b>Place des certifications des organismes publics ou privés</b> .....	26
Autorité ministérielle de certification .....	26
Conclusion et recommandations .....	26

Annexe 1 : La matrice SWOT .....	29
Annexe 2 : Glossaire .....	30
Annexe 3 : Les membres de la commission intersectorielle : .....	37

## Liste des acronymes

<b>ANQAHE</b>	Arab Network for Quality Assurance in Higher Education
<b>ACQF</b>	African Certification and Qualification Framework
<b>APC</b>	Approche Par Compétences
<b>AQ</b>	Assurance qualité
<b>ASAL</b>	Agence Spatiale Algérienne
<b>AST</b>	Académie des Sciences et de la Technologie
<b>BNC</b>	Base Nationale des Certifications
<b>CAMES</b>	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
<b>CEC</b>	Cadre européen de certification
<b>CEDEFP</b>	Cadre de certification pour l'enseignement supérieur Afrique de l'Est
<b>CES</b>	Chargé d'études et de Synthèses
<b>CNC</b>	Cadre National de Certification
<b>CNCQ</b>	Cadre National de Certification et de Qualification
<b>CPND</b>	Comité Pédagogiques National par Domaine
<b>CPNE</b>	Comité Pédagogique National des Écoles
<b>CQF</b>	Certification and Qualification Framework
<b>CUA</b>	Commission de l'UA
<b>CEDPU</b>	Conseil d'éthique et de déontologie de la Profession Universitaire
<b>CNRST</b>	Conseil National de la Recherche Scientifique et les Technologies
<b>CSIA</b>	Conseil Scientifique de l'Intelligence Artificielle
<b>DES</b>	Diplôme des études Supérieures
<b>DEUA</b>	Diplôme des Études Universitaires Appliquées
<b>DG</b>	Directeur Général
<b>DGFPPRA</b>	Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
<b>DIR</b>	Directeur
<b>EAD</b>	Enseignement À Distance
<b>ENIC-NARIC</b>	European Network of Information Centres- National Academic Recognition Information Centres
<b>ES</b>	Enseignement Supérieur
<b>GFE</b>	Grandes Fonctions de l'État
<b>IAP</b>	Institut Algérien du Pétrole
<b>ISESCO</b>	Organisation mondiale islamique pour l'éducation, la science et la culture
<b>LMD</b>	Licence – Master – Doctorat
<b>MC</b>	Ministère de la Culture
<b>MCN</b>	Ministère de l'Économie de la Connaissance, des StartUps et de la micro entreprise
<b>MDN</b>	Ministère de l'Éducation Nationale
<b>MEN</b>	Ministère de l'Éducation Nationale
<b>MESRS</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>MFP</b>	Ministère de la Formation Professionnelle
<b>MJS</b>	Ministère de la Jeunesse et des Sports
<b>MPT</b>	Ministère de la Poste et des Télécommunications

<b>MTAS</b>	Ministère du Travail , de l'emploi et de la sécurité sociale
<b>NAME</b>	Nomenclature Algérienne des Métiers et de l'Emploi
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ODD4</b>	Objectifs de Développement Durable (4)
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONOU</b>	Office Nationale des Œuvres Universitaires
<b>OPU</b>	Office de Publications Universitaires
<b>PEM</b>	Professeur de l'Enseignement Moyen
<b>PEP</b>	Professeur de l'Enseignement Primaire
<b>PES</b>	Professeur de l'Enseignement Secondaire
<b>QNF</b>	Qualification National Framework
<b>RIMFP</b>	Répertoire Inter Ministériel des Métiers de la Fonction Publique
<b>S/D</b>	Sous-Directeur
<b>SONATRACH</b>	SOciété NAtionale de TRAnsport et de Commercialisation des Hydrocarbures
<b>SWOT</b>	Strenghts Weaknesses Opportunities Threats
<b>TIC</b>	Technologie de l'information et de la communication
<b>UA/AU</b>	Organisation de l'unité africaine
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et le Culture

## Résumé

Un Cadre National de Certifications est un système structuré autour de niveaux d'enseignements, de descripteurs de compétences et de référentiels élaborés selon des critères et des standards internationaux de qualification. Le but est de rendre les parcours de formation plus cohérents, de mieux les aligner sur les objectifs professionnels qu'ils visent et d'informer les parties concernées en matière d'emploi et de formation. Ce cadre renforcera l'entrepôt des instruments et des outils mis en place pour un enseignement supérieur moderne et internationalisé entamé en 2023.

La notion du cadre de qualification a été entamée dès 2012 avec le lancement au ministère de travail, accompagné d'experts de l'Union Européenne, du premier projet factuel portant sur la construction du référentiel métier dénommé NAME ou Nomenclature Algérienne des Métiers et de l'Emploi. Il s'en est suivi d'autres initiatives pilotées notamment par la Direction Générale de la Fonction Publique. Le secteur de l'enseignement supérieur est resté à l'écart de ces initiatives si ce n'est quelques activités sporadiques n'ayant pu d'ailleurs aboutir à un véritable projet de construction d'un cadre de certifications. Parfaitement en phase avec l'indispensabilité d'un tel cadre, le MESRS a lancé dès juin 2024 les premières consultations qui ont abouti à la formation d'une commission interministérielle regroupant autour du MESRS les secteurs de formation supérieure et des secteurs d'influence dans l'emploi et la formation supérieure.

## Introduction

Un cadre national de certification est un instrument de réforme et de modernisation des activités pédagogiques et scientifiques du secteur de l'enseignement supérieur dont le but est de les rendre plus transparentes et accessibles vis-à-vis du marché du travail. Pour ce faire, ce cadre développe des descripteurs de compétences associés à chaque niveau de qualification permettant de classer et d'informer les parties concernées par l'emploi et la formation. Au-delà, ce cadre permet de rendre possible une mission importante à l'égard de la société civile, à savoir la formation tout au long de la vie par le biais de la valorisation des acquis.

Les certifications dans le secteur de l'État algérien relèvent strictement de la fonction publique, seul employeur dans les fonctions de l'État. Elles se fondent sur une hiérarchisation à trois niveaux (cadres, maîtrise et personnel d'exécution). Cette certification n'a pas été imprégnée par les différentes mutations opérées par les réformes engagées dans l'enseignement supérieur, si bien que l'adéquation formation emploi peine à trouver ses marques. Ce n'est qu'avec la réforme de l'enseignement supérieur en 2023 qu'une évolution significative de ces critères a eu lieu puisque, désormais, l'habilitation du diplôme est accordée en fonction d'autres critères qui renvoient à des besoins identifiés sur le marché du travail et à la conception de partenariats entre l'entreprise et l'établissement. D'autre part, l'évolution des besoins dans le secteur socio-économique a engendré la naissance d'opérateurs privés créateurs de certifications concernées par la reconnaissance qui ne peut se faire hors d'un cadre de certifications.

Les cadres nationaux de certifications diffèrent d'un pays à un autre, mais ces pays s'entendent à l'effet que les certifications doivent :

- Être claires et explicites, c'est-à-dire qu'elles doivent être faciles de comprendre à quels métiers ou professions elles mènent et quelles compétences sont nécessaires pour les exercer.
- Réduire autant que possible les obstacles dans les parcours de formation et de carrière, que ce soit pour progresser dans les études ou pour la mobilité professionnelle.
- Maximiser l'accès, la flexibilité et la transférabilité entre les différents lieux de formation.

L'enseignement supérieur dans le cadre de sa modernisation, œuvre dans le cadre de ce projet intersectoriel, regroupant les institutions assurant la formation supérieure, à la conception d'un cadre national de certification construit autour de référentiels couvrant l'ensemble des certifications publiques et privées et leurs qualifications dans le secteur de l'enseignement et de la formation supérieurs.

## Aperçu du système d'enseignement supérieur algérien

L'enseignement supérieur formel en Algérie englobe les programmes couvrant l'ensemble de l'enseignement et de la formation académiques et professionnels après l'enseignement

secondaire sanctionné par le diplôme de Baccalauréat, assuré dans les lycées. À l'exception des programmes d'ingéniorat, de formation d'enseignants au profit du secteur de l'éducation nationale, de médecine dentaire, de pharmacologie, de médecine et de médecine vétérinaire, qui sont assurés dans le cadre du système classique, les autres programmes d'enseignement supérieur sont organisés selon une structure en trois cycles (licence, master et doctorat) définis dans le cadre du processus de Bologne.

## Le réseau des établissements d'enseignement supérieur

Le réseau de l'enseignement supérieur est composé :

- d'établissements publics : universités, université de la formation continue (UFC), centres universitaires, écoles supérieures, écoles normales supérieures ;
- d'établissements privés de formation supérieure ;
- d'établissements de formation supérieure appartenant à d'autres départements ministériels : instituts et écoles.

L'accès à ces établissements se fait exclusivement avec le baccalauréat ou un titre étranger reconnu comme équivalent, et repose sur la combinaison des paramètres suivants :

- filière et résultats obtenus au baccalauréat ;
- les vœux exprimés par le nouveau bachelier ;
- les capacités d'accueil de l'établissement ;
- les circonscriptions géographiques.

Les établissements de formation supérieure privés et ceux relevant d'autres départements ministériels sont soumis aux mêmes conditions applicables aux établissements publics à l'exception de la condition relative à la condition des circonscriptions géographiques.

L'enseignement supérieur en partenariat avec l'Union Africaine fonctionne sur les mêmes critères nationaux. Actuellement seul l'institut des eaux est fonctionnel à l'université de Tlemcen.

Le réseau des établissements d'enseignement supérieur comprend :

ÉTABLISSEMENT	TYPE	NOMBRE	REMARQUES
<b>UNIVERSITES</b>			
Universités	Public	55	
Centre universitaire	Public	09	Appelés à devenir des universités
Université de la formation continue	Public	01	
Écoles Normales Supérieures	public	13	Formation des formateurs au profit du Ministère National de l'éducation
Écoles Supérieures	public	40	
Instituts en partenariat	Public	01	Avec l'université Africaine d'Addis-Abeba
Établissement privé de formation supérieure	Privé	22	Assurent tous les cursus de la formation supérieure excepté la médecine

Établissements de formation supérieure appartenant à d'autres départements ministériels	Public	56	Établissements sous tutelle pédagogique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
<b>Établissements de soutien</b>			
Office des Publications Universitaires (OPU)	Public	01	
Office National des Œuvres Universitaires (ONOU)	Public	01	
Conseil National de la Recherche Scientifique et les Technologies (CNRST)	Public	01	
Académie des Sciences et Technologie (AST)	Public	01	
Conseil Scientifique de l'Intelligence Artificielle (CSIA)	Public	01	
Conseil d'éthique et de déontologie de la Profession Universitaire (CEDPU)	Public	01	

**Nota bene :** Les établissements peuvent être regroupés en pôles d'enseignement et de recherche.

Le réseau des établissements d'enseignement supérieur publics est organisé en trois (03) conférences régionales : Est (CRUE), Centre (CRUC) et Ouest (CRUO)) supervisées par une conférence nationale des Universités (CNU) présidée par le Ministre de l'enseignement supérieur.

L'affluence de l'enseignement supérieur est importante. Depuis plusieurs années, le nombre des étudiants fréquentant l'enseignement supérieur oscille aux alentours de 1.600.000. L'année universitaire 2024-2025 a enregistré un nouveau record d'inscriptions, soit un peu plus de 1.800.000 étudiants. Ce nombre n'a jamais été enregistré depuis 1962. Parmi ces étudiants, on compte environ 8.000 étudiants internationaux appartenant à plus de 44 nationalités.

## **Les cycles de formations supérieures**

- Licence (Bac+03)
- Master (Bac+05)
- Ingénieur d'État (Bac+05)
- Architecte (Bac+05)
- Sciences Vétérinaires (Bac+06)
- Sciences Médicales : Médecine (Bac+07), Médecine Dentaire et Pharmacie (Bac+06)
- Doctorat (Bac+08)
- Diplôme des Études médicales Spéciales (DEMS) Bac+11/12)
- Doctorat en Sciences médicales

## Un point sur les différentes réformes

L'enseignement supérieur en Algérie a subi quatre réformes depuis 1962 :

- a) Réforme de 1970, ou la naissance de l'université typiquement algérienne. cette réforme a organisé l'université en facultés, et promulgué le diplôme de licence (3ans) après une année de propédeutique, le diplôme de DEA d'une année après la licence, le doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle d'une durée de 3années après le DEA, et le Doctorat d'état.
- b) La réforme de 1984, pour faire face à la massification naissante des effectifs, et procéder à des réajustements. Les facultés ont été supprimées au profit d'instituts nationaux. Elle a introduit le diplôme de Licence et le DES (4années), le diplôme d'ingénieur (5 années après le Baccalauréat),
- c) La réforme de 1998 qui a repris les facultés à la place d'instituts nationaux. Elle a introduit une segmentation des filières, à l'image du SETI (Sciences Exactes, Technologie et Informatique. Elle a introduit doctorat Es-sciences en remplacement aux doctorats de 3<sup>ème</sup> cycle et du doctorat d'état).
- d) La réforme de 2004, née du processus de Bologne et de la mondialisation du savoir. Elle a introduit les diplômes standardisés en remplacement des diplômes existants : Licence (3ans), Master (2ans) et le Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle (3 à 4 années de recherche).
- e) Le diplôme d'Ingénieur d'État (5ans) a été réhabilité dans les universités et les centres universitaires à compter de l'année universitaire 2021-2022.

Notons que pour la première fois, en 2023, une nouvelle dynamique a été mise en place visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, à le rendre plus en phase avec les besoins du marché du travail et à encourager l'innovation et la recherche, à travers l'introduction de la notion de l'entrepreneuriat dans la formation par la combinaison d'un diplôme et une startup. Elle a aussi généralisé la numérisation, introduit la notion de « zéro papier » dans le secteur, l'enseignement à distance, la double diplomation et la double compétence. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de transformation globale du système universitaire algérien pour le rendre plus compétitif et adapté aux standards internationaux, et assurer aussi une ouverture de l'université sur le milieu socio-économique par la création de la richesse.

## Les certifications

Les certificats mentionnés ci-après sont le résultat des réformes ou révisions de l'enseignement et de la formation supérieurs depuis 1962. À l'exception de quelques-uns, marqués d'une croix sur la colonne « inactif », sont opérationnels. À noter que l'admission à un quelconque diplôme (ou certificat) mentionné ci-dessous se fait sur la base du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre étranger reconnu équivalent.

N°	Certification		Année d'études ou nombre de crédits	Modèle pédagogique	État	
					Actif	Inactif
1	Diplôme des Études Médicales Spéciales		11 à 12 ans	Approche programme Spécialisation en médecine	X	
2	Doctorat		8 ans et plus	Approche programme	X	
3	Docteur en médecine		7 ans	Approche programme	X	
4	Docteur en médecine dentaire		6 ans	Approche programme	X	
5	Docteur en Pharmacie		6 ans	Approche programme	X	
6	Docteur Vétérinaire		6 ans	Approche programme	X	
7	Magister		6 ans	/		X
8	Master	Université	5 ans 300 crédits	Approche par Compétences	X	
		Écoles sup	180 crédits	Approche programme	X	
		École de Technologie	200 crédits	Approche programme	X	
9	Master cursus intégré de licence		5 ans 300 crédits	Approche par Compétences	X	
10	Ingénieur d'État		5 ans	Approche programme	X	
11	Architecte		5 ans	Approche programme	X	
12	Agronome		5 ans	Approche programme	X	
13	Diplôme des Études Supérieures (DES)		5 ans	/		X
	Diplôme des Études Approfondies		5 ans	/		X
14	Professeur de l'enseignement secondaire (PES)		5 ans	Approche programme	X	
15	Licence LMD		3 ans 180 crédits	Approche par Compétences	X	
16	Licence classique		4 ans	/		X
17	Diplôme des Études Supérieures (DES)		4 ans	/		X
18	Professeur de l'enseignement moyen (PEM)		4 ans	Approche programme	X	
19	Technicien Supérieur (TS)		3 ans	/		X

20	Professeur de l'enseignement Primaire (PEP)	3 ans	Approche programme	X	
21	Diplôme des Études Universitaires Appliquées (DEUA)	3 ans	/		X

**Nota bene** : Une certification d'études de surspécialisation en médecine (CES), destinée pour les médecins généralistes, est ouverte en fonction des besoins régionaux.

Un diplôme de Post-Graduation spécialisée (DPGS) était délivré après une formation de 12 à 18 mois en contrepartie d'une convention entre le secteur utilisateur et un établissement universitaire.

## Organisation des études

### Système de crédit

Le système de crédits régit désormais l'enseignement supérieur au niveau national et international. Le système de crédits offre transparence des enseignements, facilite la reconnaissance des études à l'étranger et favorise la mobilité des étudiants et des diplômés. En Algérie, le système de crédits a été introduit progressivement à partir de 2004. Une année universitaire est organisée en deux semestres. Chaque semestre lui correspond 30 crédits. Un crédit est évalué par un volume horaire compris entre 20 et 25 heures, soit un volume horaire semestriel compris entre 600 et 750 heures, ou un volume horaire annuel compris entre 1200 et 1500 heures comprenant le travail personnel de l'étudiant et les évaluations.

### Progression et évaluation des études

Un semestre est structuré en quatre (04) unités d'enseignement (UE) (fondamentale, Méthodologique, Découverte, Transversale).

Le dernier semestre de chaque parcours de formation (conduisant à une certification), hormis le doctorat, est consacré à la préparation d'un projet de fin d'études.

L'évaluation en mode d'approche par programme ou en mode d'approche par compétences se fait par des contrôles continus et des examens de fin de semestre.

La progression de l'étudiant se fait après calcul de la moyenne de chaque semestre et de la moyenne générale des deux semestres de l'année (avec compensation en licence et en première année master), comme suit :

#### Licence :

- le passage de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> année : 60 crédits. L'étudiant peut être autorisé à s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année s'il a au moins 30 crédits.
- Le passage de 2<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> année : 120 crédits. L'étudiant peut être autorisé à s'inscrire en 3<sup>ème</sup> année s'il a obtenu au moins 90 crédits.

Dans tous les cas, la licence est validée si l'étudiant a obtenu 180 crédits (soit 60 crédits par année).

#### **Master :**

- le passage de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> année : 60 crédits. L'étudiant peut être autorisé à s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année s'il a au moins 45 crédits (sans compensation entre les semestres).

Dans tous les cas, le master est validé si l'étudiant a obtenu 120 crédits (soit 60 crédits par année), après le diplôme de licence

#### **Doctorat :**

- L'admission en première année se fait par la voie d'un concours national. La première année est hybride : enseignement et recherche. L'enseignement comprend quatre matières dont la Langue anglaise et la Philosophie. La durée de préparation de la thèse est de trois années.

## **La stratégie institutionnelle 2025 - 2029**

L'Algérie vit d'importantes transformations dans tous les secteurs et fait donc face à des défis majeurs. L'enseignement supérieur, qui constitue un levier essentiel de développement social, économique et culturel doit assurer sa part pour affronter ces défis, et il est impératif de modeler en conséquence sa stratégie.

Cette stratégie s'articule autour des leviers de développement de l'enseignement supérieur : une formation supérieure de qualité à finalité d'employabilité, la promotion de la recherche et de l'innovation, la gouvernance universitaire, l'ouverture de l'université et la collaboration internationale, la nouvelle géographie des universités, la réforme des œuvres universitaires. La réalisation de cette vision permettra aux diplômés de bien intégrer le marché du travail, et placera la recherche et l'innovation à un niveau qui répond aux défis de la science et de la technologie. Elle remodelera la géographie des universités par la création de pôles universitaires et de recherche intégrant toutes les régions du pays.

### **L'entrepreneuriat**

L'université est manifestement orientée vers la professionnalisation des formations (notamment celles à vocation professionnelle) en encourageant les étudiants (selon le domaine de formation) à développer des projets innovants et à acquérir des compétences professionnelles. L'attractivité des incubateurs mis en place incitent les étudiants à les intégrer. Ils y trouvent un soutien dans la concrétisation de leurs idées de création de Start-Ups, de comprendre les enjeux de l'entrepreneuriat et de l'innovation. C'est une approche qui favorise l'esprit d'initiative, la créativité et l'adaptation précoce aux réalités du marché de l'emploi.

Le processus lancé en 2023 a produit une réelle plus-value si bien que la fréquentation des incubateurs d'université ne cesse d'augmenter. Elle s'est traduite jusque-là par la

concrétisation de plusieurs milliers d'idées innovantes traduites en Start-Ups et en brevets d'invention.

Cependant, il y a lieu de noter que l'entrepreneuriat par la mise en place d'incubateurs est principalement centré sur les universités. Il sera proposé de la promouvoir (ou de la généraliser) au sein des écoles nationales relevant du MESRS ou d'autres secteurs publics de formation supérieure. Cette première orientation s'explique par le fait que l'université forme en masse, alors que les écoles nationales se concentrent davantage sur une formation spécialisée. L'enseignement des modules d'entrepreneuriat sera aussi généralisé à l'ensemble des programmes des établissements d'enseignement et de formation supérieurs.

## Le cadre national de certification

### Concept

À l'échelle mondiale, plus de 150 pays ont déjà mis en place ou sont en train de développer un cadre de certification ou de qualification parmi lesquels des pays Africains et Arabes. L'expérience dans ce domaine met en lumière des défis communs auxquels font face les systèmes de formation et de qualification à travers le monde, ainsi que les outils employés par les autorités publiques pour tenter d'y répondre.

Les principaux objectifs de ces cadres reflètent largement les besoins et enjeux du système de formation et de qualification algérien : renforcer la visibilité des certifications et la compréhension des qualifications générées par le système d'enseignement et de formation supérieurs, faciliter la mobilité interne ou externe, renforcer le système d'équivalence des diplômes, instaurer la formation tout au long de la vie, introduire l'assurance qualité et l'accréditation des qualifications.

Un cadre national de certifications est une structure de niveaux qui est utilisé pour décrire et classer selon des descripteurs de compétences des certifications d'un pays afin de les rendre visibles et comparables rendant ainsi les qualifications plus transparentes et définissables conformément aux normes de qualité. Le CNC est généralement utilisé comme :

- un cadre de référence pour la classification des certifications existantes,
- une source pour la conception de nouvelles certifications,
- une base pour le développement de programmes d'éducation et de formation basés sur les acquis d'apprentissage,
- un environnement dans lequel des processus de reconnaissance des acquis peuvent être développés,
- un instrument de reconnaissance mutuelle des qualifications et de certification,
- la formation tout au long de la vie.

L'élément central d'un CNC est un ensemble de niveaux de descripteurs définis en termes de connaissances, d'aptitudes et de compétences. Il y a deux types de descripteurs : les descripteurs de qualification qui décrivent selon des critères de gradation les niveaux

d'instruction d'un pays, et les descripteurs de certification qui décrivent les profils des différents certificats agréés par l'état.

De nombreuses études divisent les CNC en trois catégories principales en fonction de leur objectif, de leur conception et de leurs processus de mise en œuvre.

- La première catégorie concerne les « cadres de communication » qui améliorent la description des systèmes de certification existants dans le pays et, en offrant des options aux apprenants, aux décideurs politiques en matière d'éducation et d'emploi et aux organismes de mise en œuvre, permettent une transparence accrue et une meilleure utilisation de ce qui existe déjà.
- La deuxième catégorie concerne les « cadres de réforme » qui visent à améliorer substantiellement le système existant en le renforçant en termes de cohérence, de conformité et de qualité, et à développer de nouveaux parcours et programmes pour fournir un accès aux certifications ou modifier la répartition des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs. parties prenantes.
- La dernière catégorie concerne les cadres de transformation qui visent à transformer les systèmes d'éducation et de formation et à prendre la tête du développement de nouveaux systèmes.

Le CNC algérien se place dans ses fondements dans la deuxième catégorie, et a pour vocation d'intégrer les CNC régionaux et internationaux.

## Objectifs généraux du CNC dans le monde

Les objectifs communs que les pays se sont fixés pour leurs CNC sont les suivants :

- Accroître la transparence internationale de l'éducation et de la formation et faciliter la comparaison et le transfert des qualifications ;
- Accroître la transparence des systèmes nationaux de certification ;
- Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Promouvoir et accélérer la transition vers l'utilisation d'une approche basée sur les résultats d'apprentissage tout au long de l'éducation et de la formation ;
- Améliorer la perméabilité des systèmes d'éducation et de formation pour faciliter le transfert et la progression ;
- Aider à la validation des apprentissages non formels et informels ;
- Améliorer la cohérence des qualifications ;
- Fournir un point de référence pour l'assurance qualité.
- Renforcer la coopération entre les parties prenantes et établir des liens plus étroits avec le marché du travail.

## Le CNC de l'Enseignement et de la Formation Supérieurs algérien

Le cadre national de certification et de qualification (CNCQ) de l'enseignement et de la formation supérieurs algérien est élaboré pour être en adéquation avec les CNC mondiaux. Il

décrit les certifications délivrées par l'enseignement et la formation supérieurs et les qualifications générées par celles-ci.

L'élaboration du CNCQ a pris en compte la philosophie et la structure du système algérien de l'enseignement et de la formation en ayant une structure intégrée pour répondre aux besoins des individus.

Il comprend un enseignement et une formation formels dispensés par des établissements d'enseignement supérieurs publics et privés ; ainsi qu'un enseignement et une formation non formelles dispensées dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. La plupart des étapes du système d'enseignement et de formation supérieurs formel et non formel peuvent être franchies, sous certaines conditions, par l'enseignement à distance et les options d'enseignement ouvert qui se mettent progressivement en place.

## Motifs ayant conduit à la construction du CNCQ

### *Quelques facteurs favorables*

L'opérationnalisation du CNCQ de l'enseignement et de la formation supérieurs en Algérie est facilitée par l'existence des facteurs favorables suivants :

- Une politique d'ouverture, qui encourage la comparabilité des certifications, l'enseignement transfrontalier et la mobilité humaine.
- Une stratégie de réforme qui reconnaît le rôle du CNCQ dans la validation des compétences acquises par l'expérience.
- la création en cours d'une agence nationale d'accréditation, ayant aussi en charge la mise en œuvre de l'assurance-qualité en tant que dispositif nécessaire à l'enseignement supérieur.
- La volonté de mettre en place un système de contractualisation soutenant le développement et le renouvellement des certifications dans l'enseignement supérieur.
- L'engagement des organisations professionnelles, syndicales et patronales pour promouvoir un cadre de certification transparent.

### *Assurer une réelle adéquation formation – emploi*

L'enseignement et la formation supérieurs modernes se fondent désormais sur l'existence de référentiels qui accompagne la conception des parcours de formation et le déroulé des études. Il y a une inadéquation dans la répartition de ces référentiels entre le système de l'emploi et le système de formation. Le premier est caractérisé par deux référentiels : métiers et compétences. Le second, est aussi caractérisé par deux référentiels : formation et évaluation. À noter toutefois que le référentiel des compétences d'une offre de formation est précédé par le référentiel des activités élaborées sur la base des activités clés de l'offre de formation envisagée.

Pour garantir une réelle adéquation entre la formation et l'emploi, la conception de tout parcours de formation doit impérativement s'appuyer d'abord sur les référentiels du système d'emploi (métiers, activités et compétences) avant de considérer ceux du système de

formation (formation et évaluation). Actuellement, cette parité n'est pas tout à fait en équilibre, ce qui explique pourquoi les formations sont parfois (voire souvent) en décalage avec la réalité du marché du travail.

### *Objectifs du CNC de l'enseignement et la formation supérieurs*

Il s'agit de positionner les diplômes et certificats délivrés par les établissements d'enseignement supérieur algériens par rapport à une grille nationale comportant des niveaux de qualification et des descripteurs de certification. Ils seront mis en œuvre pour :

- Rendre les parcours de formation plus cohérents et adaptés aux besoins du marché de l'emploi.
- Favoriser la conformité de toute certification délivrée par des établissements publics ou privés.
- Créer une base nationale des certifications/registre/répertoire accessible à tous, intégrant tous les éléments favorisant la compréhension d'un certificat : ses connaissances, ses acquis d'apprentissage, son employabilité et sa comparabilité.

**Objectif général 1 :** Créer un système de certification cohérent, transparent et de qualité.

#### **Objectifs opérationnels :**

- a) Améliorer la base réglementaire de la nomenclature des emplois dans le domaine de l'enseignement supérieur.
- b) Collaborer avec le secteur de l'emploi pour définir des critères qui garantissent que chaque certification répond aux besoins du marché du travail et aux standards de compétence requis.
- c) Faciliter l'intégration régionale, continentale ou mondiale des systèmes d'enseignement et de formation.

**Objectif général 2 :** Valoriser la formation à caractère professionnel de manière à ce qu'elle acquière autant de valeurs et d'importance que la formation académique.

#### **Objectifs opérationnels :**

- a) Améliorer la perception sociale de l'enseignement et de la formation professionnelle.
- b) Renforcer les partenariats avec les entreprises.
- c) Intégrer les compétences techniques dans les programmes de formation.
- d) Faciliter la transition entre la formation académique et la formation professionnelle.

**Objectif principal 3 :** Promouvoir la formation tout au long de la vie en offrant l'opportunité d'une certification pour les non qualifiés.

#### **Objectifs opérationnels :**

- a) Renforcer les partenariats avec le secteur de l'emploi.
- b) Mettre en place un système de reconnaissance des compétences.
- c) Mentionner dans le catalogue des formations universitaires les certificats et titres obtenus par le biais de l'apprentissage continu.
- d) Promouvoir une culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

**Objectif principal 4 :** Créer un environnement propice à l'exercice de l'assurance qualité, la certification et l'accréditation.

**Objectifs opérationnels :**

- a) Créer les conditions de soutien à l'engagement actif des activités et initiatives de l'assurance qualité.
- b) Créer et mettre en œuvre les procédures nécessaires à la conduite de l'assurance qualité.
- c) Œuvrer à la mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ).

## Base politique et juridique

Le CNC a pour but de standardiser et d'harmoniser les qualifications académiques et professionnelles générées par l'enseignement et la formation supérieurs, afin de renforcer la visibilité et de faciliter la reconnaissance des compétences à l'échelle nationale et internationale.

Le CNC répond au [programme de développement durable de l'horizon 2030](#), adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015, qui fournit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir. Quelques-uns des articles, particulièrement le 3 et le 8, évoquent la qualité de l'enseignement supérieur.

Il répond aussi aux objectifs du dernier sommet de l'Organisation Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO) qui s'est tenu à Alger les 29 et 30 janvier 2023. Ce sommet portait sur le renforcement de la coopération entre les pays du monde islamique en matière d'enjeux éducatifs, culturels et scientifiques, et visait également à promouvoir l'innovation dans l'éducation, l'enseignement de qualité, et l'intégration des nouvelles technologies dans les systèmes éducatifs pour relever les défis contemporains de développement.

De même, il répond à quelques objectifs définis dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et soutient l'initiative des pays arabes en matière de qualité de la formation. Pour le premier, il s'agit principalement de la zone de libre-échange africaine ainsi que le protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de séjour et d'établissement. Pour le deuxième, il facilite l'échange de ressources, de bonnes pratiques et l'accroissement de la mobilité humaine dans la région arabe.

Par ailleurs et pour des raisons de cultures linguistiques, de rapprochement des systèmes de formation et de certification bien établi depuis des décennies et aussi de voisinage avec des pays européens, le CNC répond à la promotion de la qualité et de la visibilité de l'enseignement et de la formation supérieurs en établissant des normes claires pour chaque niveau de qualification, ceci dans le but également de faciliter la reconnaissance des diplômes entre l'Algérie et les pays occidentaux.

La note conceptuelle du département de l'éducation de l'Unité Africaine sur le thème : « [Éduquer une Afrique adaptée au 21e siècle](#) : Construire des systèmes éducatifs résilients

pour un accès accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, tout au long de la vie et pertinent pour l'Afrique ». Ce document réitère l'appel à « Œuvrer à la réalisation de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique 2016-2025 et des cibles liées à l'éducation des Objectifs de développement durable, en particulier l'ODDD-4 ».

Le CNC est aussi cohérent avec la déclaration sur la [transformation de l'éducation en Afrique : passé, présent et futur](#) adoptée le 20 septembre 2022 lors de l'événement sur la transformation de l'éducation en Afrique en marge du Sommet sur la transformation de l'éducation à New York, en particulier sur les points liés aux partenariats, aux synergies entre les données sur l'éducation et le marché du travail et à l'adéquation des compétences avec les opportunités d'emploi.

Enfin, le CNC est en phase avec le Rapport d'enquête sur les mesures prises par les pays pour [Transformer l'éducation vers l'ODD4](#), publié en 2024 par l'UNESCO. Il reprend l'appel adopté en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable à travers 17 objectifs de transformation, où l'objectif 4 vise à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

De plus, le CNC favorisera l'ouverture de nouvelles perspectives pour une plus grande intégration de l'enseignement supérieur algérien grâce à sa portée continentale et régionale. Il contribuera à instaurer la confiance régionale et continentale ainsi qu'à renforcer la transparence internationale des compétences et des certifications.

Notons aussi l'intérêt accordé par la CNU (Conférence Nationale des Universités) à la mise en place d'un Cadre National de Certification. En effet, lors de sa réunion du samedi 27 juillet 2024 consacrée à « Quelques éléments d'évaluation du Bilan 2019-2024 et des perspectives de développement 2025-2030 », la CNU a retenu l'idée de la mise en place d'un CNC pour l'enseignement supérieur.

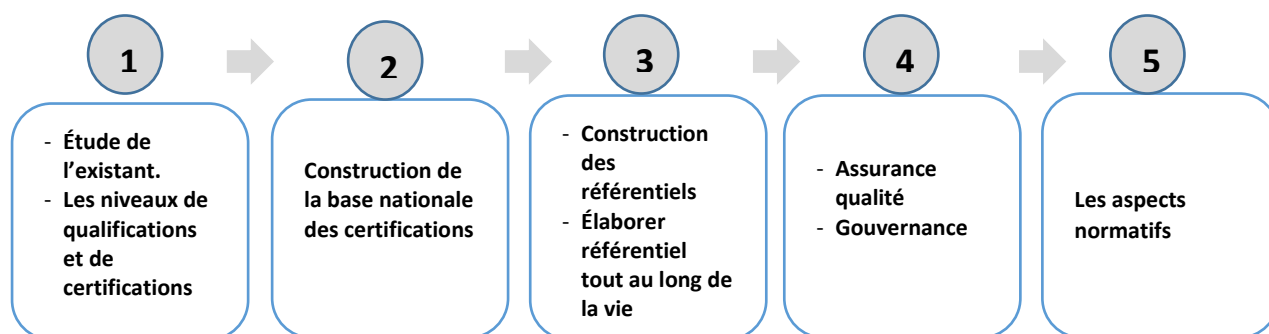
## Réalisation du CNCQ

La réalisation du travail portant sur le cadre national des certifications est confiée à une commission nationale regroupant des représentants d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs publics et privés. Elle est désignée et placée sous l'autorité du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique. Elle sera chargée de réaliser les travaux nécessaires du CNCQ et proposer l'ensemble des référentiels nécessaires. Pour ce faire, elle considère les propositions faites par les différentes équipes de formation des établissements d'enseignement ou de formation supérieurs.

La composition de la commission nationale sera portée par la direction générale des enseignements et de la formation supérieurs, et comprendra les membres cités en annexe de ce document.

## Synoptique générale

La synoptique suivante montre l'ensemble des composants du CNC qui seront réalisés en quatre étapes :



### Première partie : Construction des descripteurs de niveaux

#### Étape 0 : études de l'existant

- Textes de la fonction publique en la matière
- La NAME (Nomenclature Algérienne des Métiers et de l'Emploi)
- Les domaines de formation, filières et spécialités (y compris la médecine et les écoles supérieures)
- Les certifications actuelles
- Analyse et cartographie de la formation universitaire
- Formation des membres de la commission nationale dans l'approche par compétences, les référentiels (métiers, compétences, formation, évaluation).

#### Étapes 1 & 2 : Les niveaux de qualifications et de certifications

- Élaboration des niveaux de qualification et leurs descripteurs permettant de fixer par tranche le niveau d'instruction du pays, et l'adaptation de chaque diplôme ou certificat aux besoins du marché de l'emploi.

### Deuxième partie : Construction de la base nationale des certifications

#### (Répertoire/Registre)

#### Étape 3 : Construction de la base nationale des certifications

- La base nationale des certifications (BNC) recense tous les diplômes et titres de niveaux supérieurs, délivrés ou agréés par l'État. La BNC sera mise à la disposition du public et contribuera ainsi à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines bref à tenir une information constamment mise à jour sur les diplômes et titres agréés par l'État.

### Troisième partie : Construction des référentiels

#### Étape 4 : Construction des référentiels

- Élaborer les référentiels de compétences, de formation et d'évaluation pour chaque certification (cela impliquera la révision des programmes d'études menant aux certifications considérées).

### **Étape 5 : Élaborer référentiel pour les actions de formation « tout au long de la vie »**

- Mise en relation des acquis d'expériences ou professionnels d'un individu ayant rompu avec la formation académique avec les compétences inscrites dans les certifications en vue de valoriser ces acquis par un certificat professionnel.

## **Quatrième partie : La qualité du cadre**

### **Étape 7 : Assurance qualité**

- Programme d'assurance qualité
- Programme de veille du CNCQ
- Les équivalences des diplômes étrangers
- La mobilité étudiante
- La gouvernance des établissements

### **Étape 8 : Gouvernance**

- Gouvernance du CNCQ (décentralisation/centralisation, acteurs, responsabilités, ressources, site Web institutionnel, communication avec les secteurs professionnels et académiques...)
- La gouvernance aura à faire à différents défis liés aux changements très rapide dans le domaine de la science (particulièrement les métiers qui naissent et disparaissent), à la transformation des méthodes pédagogiques (approches), etc.
- Le CNCQ conçu sera suffisamment proactif et ouvert à toute dynamique de changement.
- Modalités de révision d'un programme de formation, création d'un diplôme... et inclusion dans le CNCQ.

## **Cinquième partie : Aspects législatifs**

La notion du cadre de qualification a été entamée dès 2012 avec le lancement au ministère de travail, accompagné d'experts de l'Union Européenne, du premier projet factuel portant sur la construction du référentiel métier dénommé NAME ou Nomenclature Algérienne des Métiers et de l'Emploi. Il s'en est suivi d'autres initiatives pilotées notamment par la Direction Générale de la Fonction Publique et de la réforme administrative. Le secteur de l'enseignement supérieur est resté à l'écart de ces initiatives si ce n'est quelques activités sporadiques n'ayant pu d'ailleurs aboutir à un véritable projet de construction d'un cadre de certifications. Parfaitement en phase avec l'indispensabilité d'un tel cadre, le MESRS a lancé dès juin 2024 les premières consultations qui ont abouti à la formation d'une commission interministérielle regroupant essentiellement autour du MESRS les secteurs de formation supérieure et des secteurs d'influence dans la formation supérieure.

## Analyse de l'existant

Il s'agit d'une étape liminaire consistant à analyser ce qui régit le fonctionnement et la gestion des certifications. Elle permet de mieux comprendre le contexte, d'identifier les forces et faiblesses des solutions actuelles, d'éviter de reproduire des erreurs antérieures, et de repérer les opportunités d'amélioration ou d'innovation. Elle fournit une base solide pour orienter le projet vers des solutions optimisées et pertinentes. Cette étude s'articule autour des points suivants :

- Structure du système éducatif algérien
- Diagnostic (les certificats, les qualifications, réglementation, normes, évaluation...),
- Les différentes expériences africaines, arabes et mondiales, et bonnes pratiques,

Elle a été parachevée par une matrice SWOT qui a permis de mettre en relief les facteurs d'influences sur la situation actuelle.

## Étude de la situation actuelle

### Exposés liminaires

Les exposés suivant ont été faits par des membres de la commission intersectorielle, chacun dans son domaine, pour mieux cerner les contours de l'environnement actuel appelé à évoluer.

- 1) **La NAME** : La nomenclature nationale outre qu'elle structure les métiers au niveau national, elle est destinée aux employeurs et aux demandeurs d'emploi. Organisée sous forme d'arborescences, elle comprend 16 secteurs. Chaque secteur comprend 36 domaines et 420 cartes professionnelles. La NAME est pilotée par une commission définie par l'arrêté ministériel N° 19 du 30 avril 2024.
- 2) **Statistiques et agrégats principaux** : Elles sont destinées à faciliter et à accompagner les demandeurs d'emploi. Récemment, il y a eu la création du CRE (Club de Recherche d'emploi) dédié aux universitaires demandeurs d'emploi. La mise à disposition de ces statistiques a permis la relance d'autres secteurs y compris le secteur agricole.
- 3) **Expériences du ministère de la formation professionnelle** : Le MFP a capitalisé des expériences et des apprentissages importants qui lui ont permis de concevoir des outils intéressants pour la conception d'un cadre d'employabilité. Il a aussi développé le dispositif de la VAC (Valorisation des Acquis de Compétences).
- 4) **Les systèmes comparés, présentés** : Après un exposé sur des éléments de comparaison de quelques systèmes, les présentateurs ont souligné :
  - à ce jour, il n'y a pas de textes réglementaires régissant la VAE
  - La DGFPPRA multiplie les initiatives pour s'adapter aux dispositifs et aux métiers nouveaux

- La DGFPPRA élabore un répertoire national des métiers avec des fiches de postes.
- 5) **Les métiers nouveaux et les nouvelles orientations économiques** : L'exposé a concerné les multiples réalisations en matière de création de Start-Ups et par conséquent - le plus souvent - l'émergence de métiers nouveaux dans le pays.
- 6) **Expérience de la société SONATRACH en matière d'employabilité** : L'exposé s'est focalisé sur les points centraux suivants :
- L'indispensabilité de la formation complémentaire aux nouvelles recrues pour assurer leur adaptabilité à l'emploi. Ceci est dû au fait **que** les diplômés qui intègrent la société ne sont pas suffisamment outillés pour affronter la réalité du terrain.
  - Les difficultés rencontrées par la société SONATRACH dans l'interprétation des diplômes de l'enseignement supérieur qui souvent se présentent sous des appellations différentes, en fonction de l'établissement certificateur.
  - La société **SONATRACH** suggère une révision des programmes universitaires pour qu'ils soient en parfaite adéquation avec les besoins du secteur des hydrocarbures.
- 7) **Exposé du ministère du travail** : Le représentant du ministère a rappelé que les bassins de recrutement sont la fonction publique, l'ANEM et récemment l'auto-entrepreneur défini par la nouvelle politique nationale en matière de l'emploi. En présentant en détail chacune de ces sources de recrutement, il a précisé que la NAME comprend 5800 métiers et que l'intégration des métiers générés par l'enseignement et la formation supérieurs permettra d'enrichir la base de données.

## Panorama des CNC

Ces dernières années, les cadres nationaux de certification dans le monde se sont développés rapidement. Ceux des pays de l'Afrique et du monde arabe visent à structurer les systèmes éducatifs et à renforcer l'employabilité, la reconnaissance et la comparabilité des qualifications. Ils ne s'éloignent pas sur le fond des autres cadres nationaux. Voici un panorama des efforts et des réalisations dans ces régions :

### *Afrique*

Des pays africains (en fait ceux qui ont développé leurs CNC) cherchent à aligner leurs systèmes de certification avec les normes internationales et régionales pour favoriser la mobilité des travailleurs et étudiants. Les CNC mentionnés ci-dessous ne sont pas tous opérationnels mais ont le mérite d'exister ou en cours de l'être. On en trouve les pays (principaux) suivants :

Afrique du Sud : Construit autour de 8 niveaux de qualification. Mis en place en 1995.

Tunisie : Il s'agit d'un cadre à 7 niveaux (tous les cycles) qui développent les descripteurs suivant : Complexité, Autonomie, Responsabilité, Adaptabilité, Connaissance et Comportement. Il porte le nom de « Classification Nationale des Qualifications (CNQ) ».

Égypte : Il s'agit d'un cadre à 8 niveaux (tous les cycles) autour de 3 descripteurs généraux (Savoir, Savoir-faire, Compétences). C'est un CNC intégré suivi avec des chemins éducatifs académiques et techniques.

Rwanda et Botswana : Ces pays développent des cadres inspirés du modèle sud-africain et du cadre de certification européen (CEC), en privilégiant l'adéquation aux besoins économiques locaux. Il s'agit d'un cadre à 10 niveaux pour tous les cycles d'éducation et d'enseignement.

Cadre Africain de Qualification et Certification (CAQ) : Initié par l'Union Africaine, ce cadre vise à harmoniser les CNC des États membres pour favoriser la reconnaissance des qualifications à travers le continent. Il s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2065, « l'Afrique que nous voulons ».

### *Moyen-Orient arabe*

Les pays arabes, sous l'égide de la Ligue arabe et en coopération avec l'UNESCO, explorent des cadres nationaux pour améliorer la comparabilité des qualifications et soutenir l'emploi.

Dans ce contexte, l'ANQAHE (Arab Network for Quality Assurance in Higher Education) a développé un modèle de cadre de certifications pour fédérer tous les cadres arabes afin de « répondre entre autres à la nécessité de mécanismes transparents pour assurer la qualité, la rigueur et la cohérence des qualifications régionales pour les pays, les employeurs, la communauté et les étudiants arabes ».

### *Europe*

Le cadre européen des certifications (CEC), comprend 8 niveaux tous cycles confondus. Il sert de grille de traduction entre les certifications acquises dans les différents pays européens.

À titre de résumé, voici un tableau comparatif des principaux cadres :

Afrique du Sud		Europe		Pays arabes (ANQAHE)	
Niveau	Qualifications	Niveau	Qualification	Niveau	Qualification
8	Doctorat	8	Doctorat	10	Doctorat
7	Diplômes universitaires supérieurs	7	Doctorat en médecine (Belgique)	9	Master
			Master	8	Licence
6	Diplômes universitaires / Diplômes supérieurs	6	Licence	7	Cycle court
5	Diplôme / Certificat Professionnel	5	Cycle court		

## Défis et perspectives

### Défis :

Parmi les défis communs figurent la mise en place de cadres adaptés aux spécificités culturelles et économiques locales, le manque de ressources pour assurer leur mise en œuvre et la nécessité de former des acteurs pour gérer et évaluer ces systèmes.

## Perspectives :

La collaboration interrégionale, comme celle entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'UNESCO, et le développement de cadres régionaux harmonisés renforcent l'employabilité et la mobilité dans ces zones.

En résumé, les CNC en Afrique et dans le monde arabe évoluent pour répondre aux exigences de l'économie mondiale et faciliter la reconnaissance des compétences, avec des structures de plus en plus en phase avec les standards internationaux.

## Les éléments et résultats du diagnostic

### *Objectifs et stratégie de construction du cadre*

L'élaboration des descripteurs de compétences du CNC nécessite au préalable l'étude des certifications. Il faut pour cela faire apparaître les facteurs organisationnels et les facteurs environnementaux. À partir de ces facteurs on proposera les améliorations possibles (ou renforcements). Afin de faire un cadrage du diagnostic, on tiendra compte des éléments du cadrage suivants :

Aspects institutionnels	partenariat	Normes	Assurance qualité	Aspects administratifs	Aspects pédagogiques
-Certificateur (autorité de régulation) -relation MESRS – autres certificateurs -Cahier de charges -Évaluation et progression -Etc.	-Adhésion des partenaires -Relations MESRS - NAME -Etc.	-Flexibilité -Etc.	-Accréditation des programmes -Certification -Évaluations interne et externe	- Procédure d'inscription : -Accès réglementé, -concours national -Inscription -transfert -Gestion des absences -Les jurys -Progress -Méthodes d'évaluation (examens, CC...) -Délivrance du certificat (remise attestation, remise diplôme, vérification, recours) -Annexe au diplôme Etc.	-Programmes (comment sont définis les objectifs, les modules, les compétences visées, etc.) -Méthodes d'enseignement (approche par objectifs, APC, stages, EAD, double diplôme) -Ressources de soutien à l'apprentissage (manuels, plateformes d'apprentissage, numérique, tutorat...).

### *La matrice SWOT*

Les résultats sont exposés dans les tableaux (matrice SWOT) sont exposés en annexe 4. Les différents facteurs seront utilisés de deux manières :

- Détermination des descripteurs de certification.
- Élaboration des axes de développement.

Pour les besoins de la présente étude, on se limitera au premier point.

## Place des certifications des organismes publics ou privés

La place des certifications hors sphères académiques et ministérielles est peu développée en Algérie. La majorité des certifications relève du domaine étatique. Cependant, il est observé une évolution vers la certification produite par des branches professionnelles privées. Ces certifications pour être reconnues devront intégrer la base nationale de certification/répertoire/registre (voir étape 3). Pour ce faire et après une demande du certificateur privé et un dossier à fournir, l'autorité nationale de certification émettra un avis définitif sur l'acceptation ou le refus de la demande présentée. Cette procédure vaut aussi pour toute nouvelle certification émanant du secteur public.

## Autorité ministérielle de certification

Il est indispensable que soit mise en place une autorité de certification. Elle peut prendre la forme d'un comité permanent sous l'égide de la direction générale de l'enseignement et de la formation supérieurs, réunissant des universitaires, des responsables de formation des autres secteurs, des opérateurs publics et privés. Elle sera chargée notamment de :

- La gestion et le bon fonctionnement du CNCQ,
- La gestion de la base nationale des certifications et de l'enregistrement des certifications,
- La vérification des certifications, des aspects normatifs et de la diffusion d'informations aux utilisateurs finaux par l'intermédiaire de sites web et de services numériques,
- Une veille prospective,
- Les Contacts permanents et fructueux avec les CPND, la CNH, les certificateurs et tout autre organisme ou institution en relation avec les certifications,
- La responsabilité de l'intégrité du CNCQ,
- Répertorier les certificats délivrés et s'assurer de leur conformité avec les descripteurs de certification (les compétences développées),
- La mise en place de la VAE et tout autre dispositif d'apprentissage « tout au long de la vie »,
- L'identification des métiers nouveaux et leur diffusion aux différentes institutions,
- Assurer l'arrimage du CNCQ avec les cadres nationaux africains, arabes et mondiaux.

Les critères de nomination à l'autorité de certification ainsi que sa composition seront définis par la DGEF - MESRS.

## Conclusion et recommandations

Le cadre national de certification et de qualification de l'enseignement et de la formation supérieurs est le résultat d'un processus de consultations, conduit par la commission

intersectorielle regroupant les responsables de formation supérieure des secteurs concernés et de la fonction publique.

Un CNCQ est utile pour faciliter le recrutement d'un diplômé car il décrit les compétences acquises lors d'une formation.

Chaque pays développe ses propres titres et grades de certification à tous les niveaux de son système éducatif. Ces titres et grades présentent tous de grands similitudes tant dans la durée des études, que dans les contenus et les modalités de validation. Mais ces similitudes ne sont pas explicitement énoncées, ce qui engendre en particulier des difficultés dans la reconnaissance des diplômes entre institutions notamment. Cela a conduit chaque pays à établir des instruments de classification de ses certifications par niveau d'enseignement et de qualifications. Le nombre de ces niveaux varie en fonction des particularités de chaque pays, mais tous devront être décrits en termes de résultats ou d'acquis d'apprentissage qu'un individu (étudiant ou apprenant) a obtenus et/ou est capable de démontrer après un processus d'apprentissage.

L'enseignement et la formation supérieurs algériens dispose d'un catalogue de certifications qui a développé un nombre très important de qualifications. Sa réorganisation s'avère indispensable. D'une part pour organiser l'existant en supports diffusables et comparable. D'autre part, pour assurer la transparence dans le processus de certification et mettre en place l'enseignement non formel.

En vue d'analyser la pertinence pour l'Algérie de se doter d'un cadre national de certification et de qualification, la commission intersectorielle a consulté dans une première étape des acteurs influents sur l'enseignement et la formation supérieurs, tels que : les institutions certificatrices. Dans une autre étape, elle élargira ses consultations aux instituts privés d'enseignement supérieur, au patronat, aux CPND et aux experts du domaine. Aussi et dans le cadre de la transparence et de la lisibilité accrue du système d'enseignement et de formation supérieurs, les compétences algériennes établies à l'étranger pourront être consultées.

À titre conclusif, la commission émet les orientations et les recommandations suivantes :

### **Orientation 1**

Mettre en place un dispositif structurant pour assurer la clarté, la transparence et la comparaison des certificats et des qualifications générés par le système d'enseignement et de formation supérieurs. À cet effet, la commission recommande :

**Recommandation 1 :** Création d'un organisme (ci-après nommé « autorité de certification ») qui aura pour activités de développer et de mettre en œuvre un cadre national de certification et de qualification, et de le doter des ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

**Recommandation 2.** S'agissant d'un cadre pour l'enseignement et la formation supérieur, la commission recommande au MESRS de renforcer, ou de réviser la politique d'enseignement et de formation pour l'ajuster aux nouvelles réalités sociales et économiques du pays.

## **Orientation 2**

Établir les conditions garantissant la pérennité du cadre national de certification et de qualification. À cet effet, la commission recommande :

**Recommandation 3 :** L'« autorité de certification » visée devra inclure des représentants des principaux ministères et organismes concernés, du patronat et des syndicats, des ordres professionnels et d'organismes communautaires des domaines de l'éducation.

**Recommandation 4 :** L'« autorité de certification » devra prévoir dans ses statuts un règlement intérieur pour s'assurer de la bonne gestion des processus d'habilitation, de reconnaissance et de délivrance des certificats à tous les niveaux.

**Recommandation 5 :** L'« autorité de certification » devra maintenir des contacts permanents et fructueux avec la communauté universitaire, les CPND/CNPE, et les tenir au courant par les moyens de communication modernes sur toute évolution dans le système d'enseignement et de formation supérieurs.

**Recommandation 6 :** L'« autorité de certification » devra assurer une veille prospective portant sur des cadres nationaux de certification et de qualification à l'international. Cette veille devra inclure un suivi attentif du potentiel et des enjeux entourant le recours aux technologies de pointe, l'intelligence artificielle, les métiers du futur pour soutenir le développement, le déploiement et la mise à jour du CNCQ.

**Recommandation 7 :** Intégrer les réseaux de cadres nationaux, régionaux ou continentaux. Le cadre africain et l'ANQAHE notamment, et ceux du Nigéria, de l'Afrique du Sud, le Rwanda.

**Recommandation 8 :** Les établissements d'enseignement et de formation supérieurs ainsi que les établissements privés d'enseignement supérieur devront participer activement à la pérennité du cadre de certification.

## **Orientation 3**

Mettre en place le dispositif de la reconnaissance des acquis d'expérience à tous les niveaux. À cet effet, la commission recommande :

**Recommandation 9 :** aux différentes institutions concernées par l'apprentissage « tout au long de la vie » d'intensifier les efforts visant à mettre en place et à soutenir la validation des acquis d'expérience, ainsi que l'enseignement par alternance par une restructuration de l'offre de formation.

## Annexe 1 : La matrice SWOT

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations pluridisciplinaires</li> <li>- Certifications aux normes internationales</li> <li>- Diversités de certifications</li> <li>- Taux de réussite suffisants</li> <li>- Existence de structures intermédiaires de gestion et de suivi des affaires pédagogiques tant au niveau local qu'au niveau national</li> <li>- Existence de l'EAD, la double diplomation et la double compétence</li> <li>- Les textes sont bien formalisés, distribués et appliqués</li> <li>- Procédures de scolarisation (MESRS) complètement dématérialisées</li> <li>- Fort poids de relation avec le secteur socio-économique (cas hors secteur)</li> <li>- Développement de nouvelles niches de formation</li> <li>- Développement de secteurs émergents (Startup)</li> <li>- Incubation d'idées entrepreneuriales</li> <li>- Spécialisation en Master et Ingéniorat</li> <li>- Diversification de projets de recherche</li> <li>- Développement de la propriété intellectuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque la VAE</li> <li>- Évaluation de la formation (assurance qualité)</li> <li>- Manque de passerelles</li> <li>- Les objectifs de formation sont insuffisamment définis</li> <li>- Les compétences à développer sont insuffisamment définies</li> <li>- Accompagnement des étudiants</li> <li>- Enseignement trop centrés sur les UE au dépend du travail personnel et de l'initiative individuelle</li> <li>- La contractualisation</li> <li>- Manque de référentiels</li> <li>- Nomenclature imprécise des diplômes</li> <li>- Surpopulation des effectifs</li> <li>- Licence considérée comme propédeutique</li> <li>- Appropriation insuffisante de l'information</li> <li>- Peu d'enquêtes de satisfaction auprès des étudiants et du secteur de l'emploi</li> <li>- Déséquilibre entre la théorie et la pratique (cas des universités)</li> <li>- Insuffisance de valorisation du produit de recherche</li> <li>- Inexistence de cycle court</li> <li>- Manque d'intervention du secteur économique dans la formation</li> </ul>

<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réussite élevé au Bac</li> <li>- Volonté politique</li> <li>- Coopération transfrontalière</li> <li>- Mobilité des étudiants</li> <li>- Intégration à des projets internationaux (Erasmus...)</li> <li>- Réseaux internationaux de recherche</li> <li>- Développement des relations avec le secteur socio-économique (les institutions certificatrices dirigent l'ensemble du secteur public et régulent le secteur privé).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de concurrence entre les établissements d'enseignement et de formation supérieurs</li> <li>- Manque de coopération inter-universitaire</li> <li>- Prospective (Les métiers nouveaux)</li> <li>- Clauses du cahier de charges non appliquées par des établissements du hors secteur</li> <li>- Inexistence de travail collaboratif avec le secteur de la santé</li> <li>- Faible proportion d'enseignants de rang magistral dans les secteurs hors MESRS</li> <li>- Faible poids de relation avec le secteur socio-économique</li> <li>- Faible insertion professionnelle (MESRS)</li> <li>- Manque d'adhésion des collectivités locales</li> <li>- Exode des compétences</li> </ul>

## Annexe 2 : Glossaire

À noter que la majorité des concepts ci-après définis sont communs à tous les CNC dans le monde. Leurs similitudes sont donc apparentes. Les définitions de l'UNESCO sont en partie reprises dans ce glossaire.

### **Accréditation**

Reconnaissance par un organisme tiers de la compétence d'une institution dans un domaine donné. Elle peut être une démarche volontaire, pour mettre en valeur sa compétence ou une obligation dans le cadre de certaines réglementations (la médecine par exemple). Elle s'appuie sur un référentiel normatif définissant des exigences en termes de compétence technique et de mise en œuvre d'un système de management de la qualité.

Un établissement est accrédité pour une durée contractuelle conclue avec l'État.

### **Acquis d'apprentissage**

Décrit ce que l'apprenant est capable de faire à l'issue ou à un moment de son parcours de formation.

### **Activité (Activité clé)**

Ensemble logique ou chronologique de tâches effectivement réalisées par une Personne.

### **Alternance**

C'est un système de formation qui est fondé sur une phase en entreprise et une phase académique qui alternent

### **Apprentissage formel**

Apprentissage dérivant d'activités menées dans un cadre d'apprentissage structuré, débouchant sur une qualification formelle, et fourni par un établissement d'enseignement autorisé par les autorités compétentes d'un État.

### **Apprentissage informel**

apprentissage ayant lieu en dehors du système d'éducation formel et résultant des activités de la vie courante en lien avec le travail, la famille, la communauté locale ou les loisirs.

### **Apprentissage non formel**

Apprentissage réalisé dans un cadre d'enseignement ou d'apprentissage mettant l'accent sur la vie professionnelle et n'appartenant pas au système d'éducation formelle.

### **Apprentissage tout au long de la vie**

Processus qui se réfère à toutes les activités d'apprentissage, formelles, non formelles ou informelles, qui se déroulent pendant toute la durée de vie d'un individu et dont l'objet

est d'améliorer et de développer les capacités humaines, les connaissances, les aptitudes, les attitudes et les compétences.

### **Aptitude**

Capacité supposée à exercer une activité par application d'un savoir

### **Approche par Compétences (APC)**

Conception de contenus de formation reposant sur l'analyse des tâches à accomplir dans l'exercice d'un métier et leur traduction en compétences attendues. Cette démarche, dont le résultat n'est pas une simple transmission de connaissances, consiste à s'interroger sur l'usage des connaissances dans un contexte professionnel défini.

### **Assurance qualité**

Processus constant d'évaluation de la qualité d'un système, d'un établissement ou d'un programme d'enseignement supérieur par l'autorité ou les autorités compétentes visant à garantir aux parties prenantes que des normes d'éducation satisfaisantes sont maintenues et améliorées en permanence.

### **Autonomie**

Faculté d'agir librement dans le respect des règles.

### **Bloc de compétences**

(Voir définition de « Unité de compétence » dans ce document)

### **Cadre continental africain des certifications (ACQF)**

C'est une initiative politique de l'Union africaine pour améliorer la comparabilité, la qualité et la transparence des certifications de tous les sous-secteurs et niveaux d'éducation et de formation en Afrique en vue de faciliter la reconnaissance des diplômes et certificats et promouvoir la coopération et l'alignement entre les cadres des certifications (nationaux et régionaux) en Afrique et dans le monde.

### **Cadre des qualifications**

Système de classification, de publication et d'organisation des qualifications dont la qualité est validée en fonction d'un ensemble de critères.

### **Cadre de certification Arabe (ANQAHE)**

Modèle conçu par l'ANQAHE pour fédérer les différents cadres arabes de certification.

### **Capacité**

Ensemble d'acquis constatés chez un individu lui permettant de mettre en œuvre ses compétences.

### **Certification**

Résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation par une autorité compétente reconnaissant la qualité des acquis d'apprentissage ~~correspondants~~ d'une formation ou d'un

diplôme. L'autorité compétente de certification applique un référentiel orienté vers le management de la qualité.

Une formation ou un diplôme certifié est inscrit dans la BNC/registre/répertoire.

### **Compétence**

Capacité à mettre en œuvre des savoirs, savoir-faire, savoir-être...dans des situations de travail ou plus généralement dans un contexte donné.

### **Compétences et capacités attestées**

Ce sont les exigences exprimées en termes de compétences à acquérir pour la délivrance du diplôme, elles doivent figurer sur le supplément au diplôme.

### **Compétence transversale**

Compétences professionnelles complémentaires aux compétences techniques nécessaires à l'exercice d'un métier.

### **Compétence transférable**

Compétences pouvant être mises en œuvre dans différentes situations de travail ou dans des champs professionnels différents.

### **Communication**

Transmission de pensées, de messages, ou d'informations à travers divers moyens, incluant la parole, l'écriture, et les signaux non-verbaux.

### **Connaissance**

Information, notion, principe...acquis par l'étude, l'observation, l'expérience.

### **Conventions régionales sur la reconnaissance**

Conventions de l'UNESCO en matière de reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur dans chacune des régions de l'UNESCO, notamment la Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée.

### **Crédit**

Processus de rapprochement des systèmes d'enseignement universitaire qui reflète l'acquisition d'un savoir selon un volume horaire précis. Actuellement, un crédit correspond à un volume horaire compris entre 20 et 25 heures consacré à l'enseignement et au travail personnel de l'étudiant.

### **Descripteur de qualification**

Énoncé décrivant le niveau de qualification de chaque catégorie de la population.

### **Descripteur de certification**

Énoncé décrivant les compétences génériques en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être, autonomie et responsabilisation, communication de chaque certification.

**Diplôme**

Attestation d'acquisition de connaissances dispensées dans un contenu pédagogique au terme d'une évaluation.

**Diplôme conjoint international**

Type de diplomation d'éducation transfrontalière ; diplôme unique, reconnu et/ou autorisé et décerné conjointement par au moins deux établissements d'enseignement supérieur appartenant à plusieurs pays, au terme d'un programme intégré, coordonné et proposé conjointement.

**Éducation transfrontalière**

Tout mode d'enseignement impliquant la circulation des personnes, des connaissances, des programmes, des prestataires et des programmes d'études au-delà des frontières des États Parties, ce qui inclut, sans s'y limiter, les programmes de diplômes conjoints internationaux, l'enseignement supérieur transfrontalier.

**Entrepreneuriat**

Capacité et volonté de développer et de gérer une entreprise ainsi que tous ses risques pour réaliser de la plus-value.

**Évaluation**

appréciation des qualifications, études partielles ou acquis antérieurs d'un postulant par une autorité compétente en matière de reconnaissance pratiquant l'évaluation des qualifications

**Famille professionnelle**

Ensemble de métiers ou d'emplois répondant à une finalité commune

**Formation**

Processus pédagogiques permettant d'acquérir des connaissances et des compétences.

**Grade/Diplôme/titre****Grade universitaire (niveau d'études)**

Un grade universitaire correspond à un rang dans la hiérarchie des études supérieures. Il est attesté par un diplôme d'une université ou d'un autre établissement d'enseignement supérieur (exemple : le doctorat (grade de 3<sup>ème</sup> cycle).

Le doctorat est le grade universitaire le plus élevé, sauf en médecine et dans d'autres disciplines connexes où le doctorat est un grade de deuxième cycle.

**Diplôme universitaire (document écrit)**

Les diplômes et les certificats universitaires sont des documents écrits qui attestent de la réussite d'une formation suivie. Ils sont remis aux étudiants par les universités ou par d'autres établissements d'enseignement supérieur. Le terme diplôme, pris seul, ne précise par le niveau d'études atteint. Avoir un diplôme en chimie peut vouloir dire avoir un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat en chimie.

### **Titre universitaire (titulaire du grade)**

On confère un titre universitaire au titulaire d'un grade :

- La licence confère le titre de *licence* ;
- le master confère le titre de *master* ;
- le doctorat confère le titre de *docteur*.

### **Ingénierie pédagogique**

Programme, objectifs de formation, pédagogie, contenus, modalités d'évaluation....

### **Métier**

Ensemble d'activités requérant des compétences définies dans un domaine professionnel. Par extension, le métier désigne le degré de maîtrise acquis par une personne ou une organisation du fait de la pratique de cette activité.

### **Mobilité**

Déplacement physique ou virtuel d'un individu dans le pays ou à l'étranger dans le but d'étudier, de faire de la recherche, d'enseigner ou de travailler.

### **Niveaux de qualification**

Les niveaux de qualification servent à indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel.

### **Niveaux de certification**

Les niveaux de certification servent à indiquer les compétences requises pour obtenir un diplôme.

### **Prérequis**

Connaissances et compétences nécessaires à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

### **Profession**

Exercice d'une charge, d'un emploi.

### **Profession réglementée**

Une activité professionnelle réglementée est une activité dont l'exercice est subordonné à des conditions spécifiques définies par l'État (exemple : les métiers de la santé).

### **Objectif**

Une cible à atteindre.

**Objectif opérationnel**

Objectif à court terme.

**Qualification**

Capacité à exercer un métier ou occuper un poste déterminé.

**Reconnaissance**

Attestation établie par une autorité compétente en matière de reconnaissance de la validité et du niveau académique d'une qualification, d'études partielles ou d'acquis antérieurs obtenus dans le pays ou à l'étranger en vue d'accorder au postulant, notamment :

- a) le droit de demander son admission dans l'enseignement supérieur et/ou,
- b) la possibilité de rechercher des opportunités d'emploi.

**Reconnaissance partielle**

Reconnaissance partielle d'une qualification complète et achevée, qui ne peut pas être entièrement reconnue en raison de différences substantielles démontrées par une autorité compétente en matière de reconnaissance

**Référentiel de compétences**

Ensemble répertorié de compétences nécessaires à l'exercice des activités d'un métier.

**Référentiel de formation**

Élaboré à partir du référentiel de compétences, il définit l'ingénierie pédagogique et les acquis d'apprentissages visés.

**Référentiel d'activités**

Description des activités liées à l'exercice d'un métier.

**Référentiel métier**

Définition des missions et des contenus des activités constitutives.

**Référentiel d'évaluation**

Description des modalités d'épreuves et d'évaluation pour chaque unité de formation.

**Responsabilisation**

Donner conscience à un individu de sa responsabilité.

**Résultats de l'apprentissage**

Connaissances et compétences acquises par un apprenant au terme d'un processus d'apprentissage.

**Savoir**

Ensemble de connaissances approfondies.

**Savoir faire**

Issu de l'expérience, concerne la capacité à mettre en œuvre des compétences pratiques, dans un contexte spécifique.

**Savoir être**

Capacité réflexive, d'ordre relationnel, comportemental, social d'un individu face aux situations professionnelles.

**Supplément au diplôme**

Il s'agit d'une annexe descriptive au diplôme instaurée dans le cadre du processus de Bologne afin de garantir dans le cadre de la mobilité internationale la lisibilité des connaissances, aptitudes et compétences acquises.

**Tâche**

Unité élémentaire de l'activité d'un travail.

**Unité d'acquis d'apprentissage**

Ensemble d'acquis d'apprentissage pouvant faire l'objet d'une évaluation.

**Unité de compétence (ou bloc de compétence)**

Ensemble de compétences indissociables mobilisées pour mettre en œuvre une activité définie.

**Unité d'enseignement**

Ensemble de savoirs d'un élément constitutif d'un contenu pédagogique.

**Unité de formation**

Ensemble de connaissances et de compétences d'un élément constitutif d'un processus d'apprentissage en vue d'une certification.

**Unité de certification**

Support d'évaluation des compétences acquises par différents processus d'apprentissage.

**Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Délivrance d'une certification ou d'un diplôme par reconnaissance des acquis obtenus différemment de ceux que l'on obtient par un processus d'apprentissage formel.

**Validation des acquis Professionnels (VAP)**

Elle est définie comme la VAE à la différence que le postulant à une autorisation d'inscription pour poursuivre ses études par dispense de titre requis.

## Annexe 3 : Les membres de la commission intersectorielle :

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION
1	AMARA Rachida	Sous-Directrice – Ministère des transports
2	AOUIMER Samir	Directeur de la formation – IAP SONATRACH
3	ATALIA Malek	Directeur – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale
4	BEKKA Farid	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale
5	BELLOULA Amar	Ministère de la Défense Nationale
6	BENABDERRAHMANE Lyès	Directeur – MESRS
7	BOUDJENAH Ramdane	Sous-Directeur – Ministère de la Culture et des Arts
8	BOUKEZZATA Djamel	Directeur – MESRS
9	CHERNOUNE Mohamed	Directeur – DGFPPA
10	CHOUKRI Ali	Directeur Général – MESRS
11	DAHMANI Hakim	Directeur d'études – MESRS
12	DJEHLANE Kacem	DG – Ministère de l'Éducation Nationale
13	FERZIZI Ibrahim	École Supérieure de Sécurité Sociale
14	GUENOUNE Abdelkader	Directeur Général – IAP SONATRACH
15	HACHOUF Amar	Inspecteur – Ministère de la Jeunesse et du Sport
16	HERZALLAH Abdelkarim	Chargé de Missions-MESRS
17	IFTENE Tahar	Directeur d'études – ASAL
18	LAKEHAL Abderezak	Inspecteur Général – MEN
19	LEULMI Salim	CES – MEN
20	LOUCIF Abdallah	Président CNP – MEN
21	MADOUJ Abdelaziz	Directeur – Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
22	MAHLOUL Ibtissem	Sous-Directrice – Ministère des Postes et des Télécommunications
23	OUADAH Nouredine	Directeur – Ministère Économie de la connaissance
24	REZKI Amar	DGFPPA
25	TAHAR Ismail	Sous-Directeur – Ministère Formation et de l'enseignement Professionnels
26	TAIBI Abderrahmane	Djamaâ El-Djazair
27	TENNECH Salah	Ingénieur – MESRS
28	YAHIA CHERIF Morad	Sous-Directeur – Ministère de la santé